

Fiche de données de sécurité

page: 1/12

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 29.12.2010

Version: 1.0

Produit: **Tinuvin® 400**

(ID Nr. 30092124/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.02.2012

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

Identificateur de produit

Tinuvin® 400**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées significatives: stabilisant

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéSociété:BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANYAdresse de contact:BASF France
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Éléments d'étiquetageConformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H336

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Conseil de Prudence (Prévention):

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280f

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

P243

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260i

Ne pas inhaler poussières/brouillards/vapeurs.

P241

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P233

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P242

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P240

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conseils de prudence (Intervention):

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P304 + P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

P370 + P378.12

En cas d'incendie : Utiliser de la mousse ou de la poudre sèche pour l'extinction.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405

Garder sous clef.

P403 + P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501

Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 1999/45/CE ('Directive Préparations')

Phrase(s)-R

R10

Inflammable.

R67

L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classification requise selon l'UE.

Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Liquides Inflammables: Cat. 3

Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique): Cat. 3 (Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertige.)

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:

Inflammable.

L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Autres Dangers (GHS):

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Evaluation PBT/vPvB:

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable).

3. Composition / Information sur les composants

Mélanges

Caractérisation chimique

Dérivé d'hydroxyphenyltriazine, préparation

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

1-méthoxy-2-propanol

Teneur (W/W): 10 % - 20 %

Numéro CAS: 107-98-2

Numéro-CE: 203-539-1

Numéro INDEX: 603-064-00-3

Liq. Inflammables: Cat. 3

STOT (expo. unique): Cat. 3 (somnolence et vertige)

H226, H336

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

1-méthoxy-2-propanol

Teneur (W/W): 10 % - 20 %

Numéro CAS: 107-98-2

Numéro-CE: 203-539-1

Numéro INDEX: 603-064-00-3

Phrase(s)-R: 10, 67

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

4. Premiers Secours

Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:
poudre d'extinction, mousse

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

vapeurs nocives

Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Protection respiratoire nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Si le produit est livré en emballages en matière plastique leur température de vidange maximale autorisée, est de 5 Kelvin en dessous du point d'éclair.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

107-98-2: 1-méthoxy-2-propanol

Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 188 mg/m³ ; 50 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement contraignant

VLE (FR) 375 mg/m³ ; 100 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement contraignant

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température).

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	solution, visqueux	
Couleur:	jaune à ocre	
Odeur:	aromatique(s)	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Valeur du pH:	non déterminé	
Point de fusion:	non applicable	
Point d'ébullition:	120,1 °C	
Point d'éclair:	40 °C	(DIN 51755)
Vitesse d'évaporation:	non déterminé	
Inflammabilité:	Inflammable.	

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Température d'auto-inflammation:	400 °C	(DIN 51794)
Pression de vapeur:	10 mbar (25 °C)	
Densité:	1,066 g/cm ³ (20 °C)	
Densité relative:	Pas de données disponibles.	
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	non miscible	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	L'étude n'est pas nécessaire.	
Décomposition thermique:	> 350 °C	
Viscosité dynamique:	7.400 mPa.s (20 °C)	
Risque d'explosion:	Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.	
Propriétés comburantes:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant	

Autres informations

Répartition granulométrique:	La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.
------------------------------	--

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

Conditions à éviter

Eviter les décharges électrostatiques.

Matières incompatibles

Produits à éviter:
acides forts, bases fortes, oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:

DL50 (par voie orale): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): 4 h

non déterminé

DL50 (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Données expérimentales/calculées:

non sensibilisant

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Pas de données disponibles sur les propriétés mutagènes.

Données expérimentales/calculées:

négatif (Ligne directrice 471 de l'OCDE)

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Aucune donnée concernant la toxicité pour la reproduction n'est disponible.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Pas de données disponibles sur l'effet tératogène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Remarques: Pas de données disponibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Pas de données disponibles sur la toxicité en cas d'exposition répétée.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

12. Informations écologiques

Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h), Poissons

non déterminé

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna

testé en tant que préparation

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h), algues

non déterminé

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 (0,5 h), bactérie

non déterminé

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Pas de données disponibles.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé.

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: < 50 (Ligne directrice 305 C de l'OCDE)

Les données relatives à l'écologie se rapportent à la matière active.

Mobilité dans le sol (et d'autres compartiments si disponibles)

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Pas de données disponibles.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable).

Indications complémentaires

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire de l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique, doivent intervenir en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Classe de danger: 3

Groupe d'emballage: III

N° d'identification: UN 3092

Étiquette de danger: 3

Dénomination technique
d'expédition: METHOXY-1 PROPANOL-2 SOLUTION

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 29.12.2010

Version: 1.0

Produit: **Tinuvin® 400**

(ID Nr. 30092124/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.02.2012

RID

Classe de danger: 3
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3092
 Étiquette de danger: 3
 Dénomination technique d'expédition: METHOXY-1 PROPANOL-2 SOLUTION

Transport fluvial intérieur

ADN

Classe de danger: 3
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3092
 Étiquette de danger: 3
 Dénomination technique d'expédition: METHOXY-1 PROPANOL-2 SOLUTION

Transport maritime

IMDG

Classe de danger: 3
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3092
 Étiquette de danger: 3
 Polluant marin: NON
 Dénomination technique d'expédition: METHOXY-1 PROPANOL-2 SOLUTION

Sea transport

IMDG

Hazard class: 3
 Packing group: III
 ID number: UN 3092
 Hazard label: 3
 Marine pollutant: NO
 Proper shipping name: 1-METHOXY-2-PROPANOL SOLUTION

Transport aérien

IATA/ICAO

Classe de danger: 3
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3092
 Étiquette de danger: 3
 Dénomination technique d'expédition: METHOXY-1 PROPANOL-2 SOLUTION

Air transport

IATA/ICAO

Hazard class: 3
 Packing group: III
 ID number: UN 3092
 Hazard label: 3
 Proper shipping name: 1-METHOXY-2-PROPANOL SOLUTION

15. Informations réglementaires**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique(s) des ICPE (France) - (Fabrication et/ou Emploi et/ou Stockage): 1432, 1433

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) pas encore réalisée du fait des délais d'enregistrement

16. Autres informations

Du fait du rachat de CIBA par le groupe BASF, toutes les Fiches de Données de Sécurité ont été réévaluées sur la base d'informations consolidées. Cela a pu conduire à des changements significatifs de nos Fiches de Données de Sécurité. Si vous aviez des questions concernant ces changements, vous pouvez nous contacter à l'adresse indiquée en section 1.

Texte intégral des symboles de danger, des mention de danger H et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux':

10	Inflammable.
67	L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.